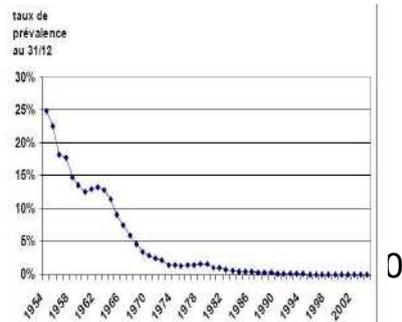
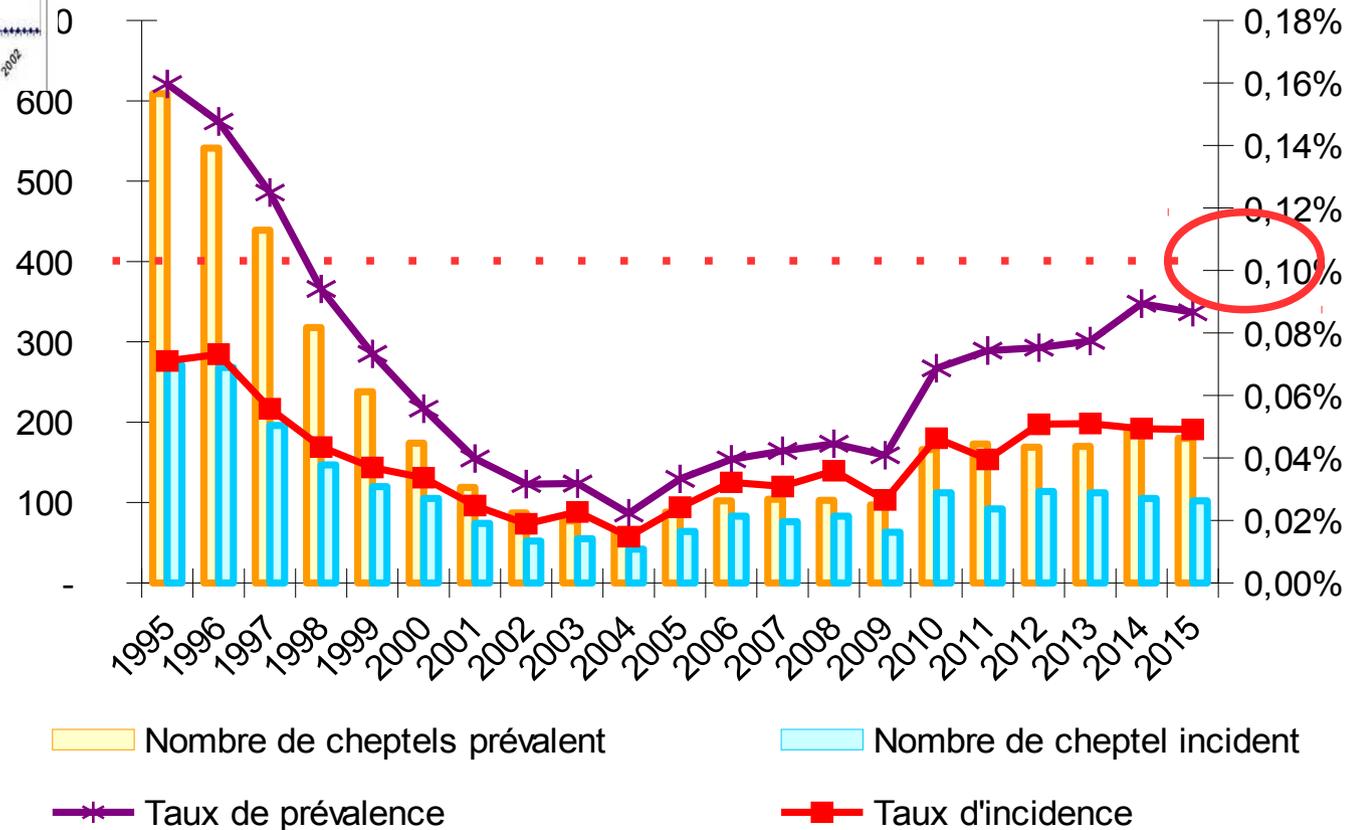


Situation sanitaire nationale



Source : Bénet, 2006

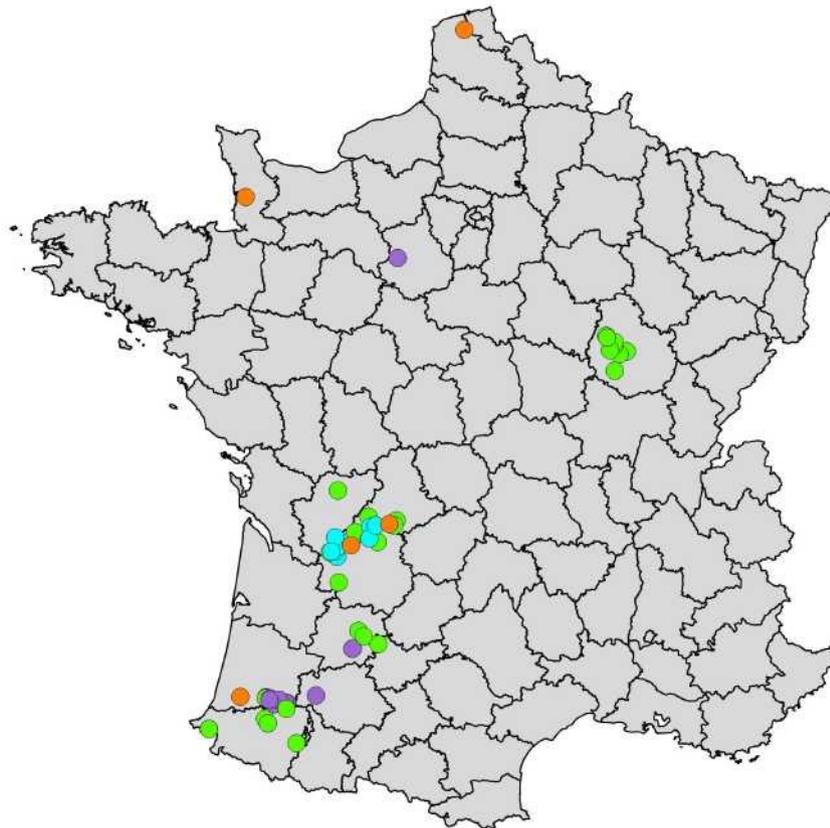


Source : DGAL, 2015



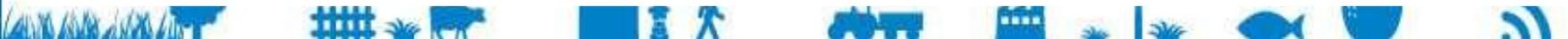
Situation sanitaire

Foyers au 06/09/2016 (n= 70)



Circonstances de découverte
des foyers
de tuberculose bovine
au 06/09/2016

- abattoir
- enquête épidémiologique
- prophylaxie
- suivi renforcé



Tuberculose France OI depuis 2001

- Statut reposant sur 3 critères
 - Taux d'incidence annuel $< 0.1 \%$
= 0.05% en 2015
 - Taux de troupeaux OI $> 99.9 \%$ au 31/12
= 99.86% en 2015 (99.82 avant correction)
 - Respect de la réglementation européenne
 - Suspension de statut dès IDT positive ou lésions évocatrices
 - Dégradation du taux OI mais preuve bonnes conditions certification



Résultats protocole expérimental dosage interféron gamma (IFG)

- Mené entre 2013 et 2015
 - Bonne sensibilité de la méthode IFG vs intradermotuberculation comparée (IDC)
 - Moins bonne spécificité
 - Non reconnu dans la directive 64/432 → IDC à 42j = seul moyen pour requalifier le troupeau
- Courte communication dans « The Veterinary Record » acceptée le 22/06/16
- Communication nationale à venir



Anomalie mise en évidence lors du protocole expérimental IFG (ENVA)



Distribution des délais inter intradermotuberculinations en jours chez les bovins infectés



Faire reconnaître l'IFG

- Stratégie européenne IFG 2021 à construire
 - Délai de 5 ans
 - Application de la loi santé animale
 - Lobbying collectif et coordonné
 - Commission européenne (Services réglementaires)
 - OIE
 - Saisine ANSES



Mouvements : 3 chantiers

- Sortie d'animaux de cheptels à risque et durée de validité de l'IDC
 - 42 jours à l'heure actuelle (au lieu de 30j)
 - Contrôles répétés et perte de sensibilité ?
 - Propositions : augmenter durée de validité du dépistage ou raisonner sur une période d'exposition au pâturage ou statu quo
- Circulation nationale des bovins (cheptel en suspicion faible) : Encadrement réglementaire et outils de contrôle
- Vice rédhibitoire : délai et méthodes de dépistage prises en compte (AM 1990)



Stratégie mouvements

- Directions particulières souhaitées dans l'orientation des travaux ? Extension à d'autres sujets mouvements (IBR...) ?
- Modalités d'organisation des travaux
 - Inclusion à la feuille de route du GT Mouvement ? Quel ordre de priorité ?
 - Composition d'un groupe spécifique ?
- Évaluation du risque (saisine) avant évolution réglementaire ?

